ORIGINES URBAINES

DU VICUS AU CASTRUM MÉROVINGIEN

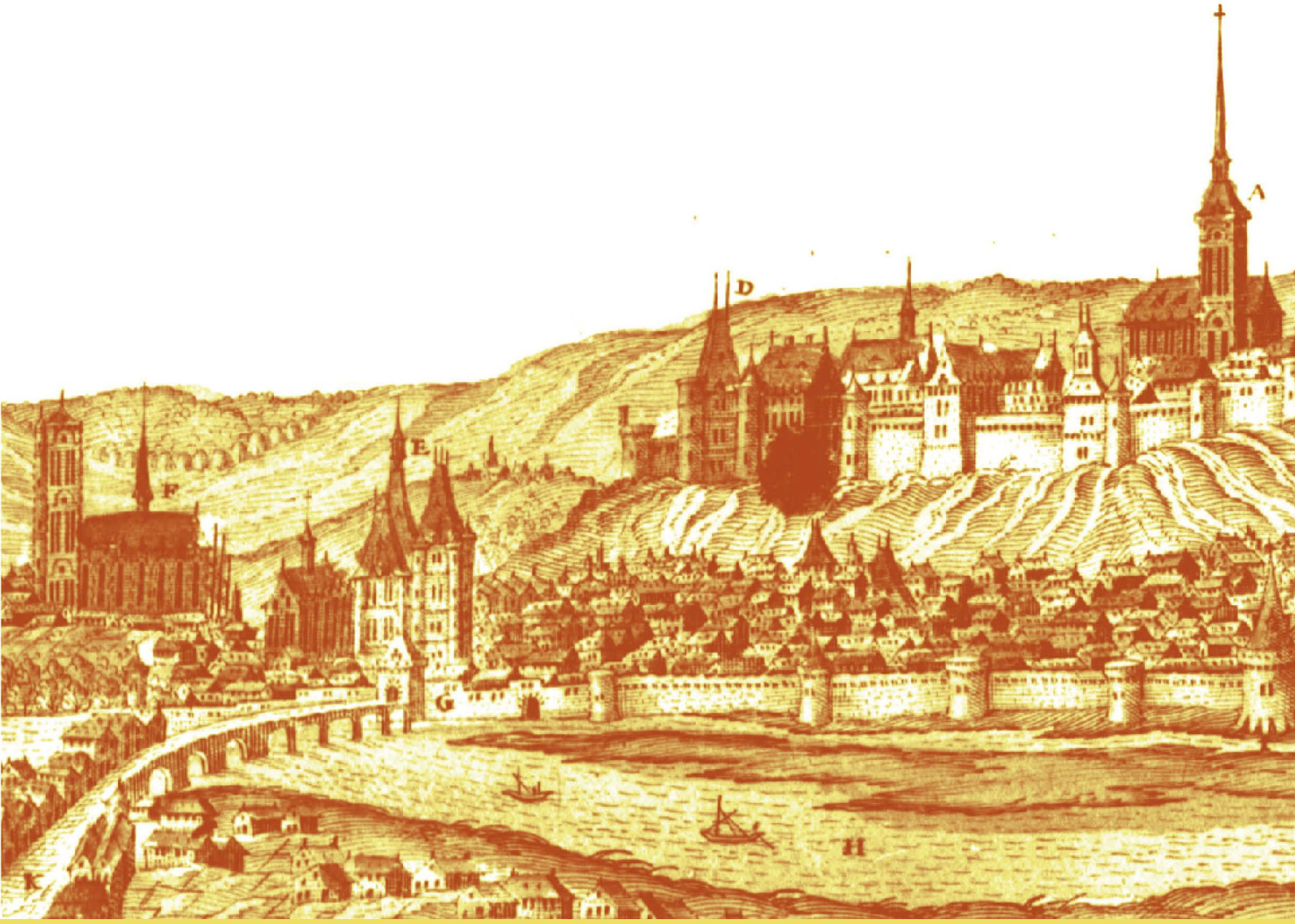

ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS D'UNE CITÉ MÉDIÉVALE

CHÂTEAU-THIERRY

DU *VICUS* AU *CASTRUM* MÉROVINGIEN

Ier-VIIIe SIÈCLE

L'émergence ou la ré-émergence des phénomènes urbains est un thème de recherche particulièrement riche et complexe (Galinié dans Demolon, Galinié & Verhaegue, 1994, p. 9-16). La question des origines urbaines d'une petite ville appelée Château-Thierry ne paraît pas, de prime abord, contenir trop de difficultés puisque la réponse semble être déjà en partie contenue dans son nom. Mais l'origine du noyau de cristallisation du bourg castral médiéval paraît bien moins évidente et peut découler de plusieurs types de formation. Si quelques données historiques peuvent être déduites pour Château-Thierry, il nous faut rappeler que ce mot apparaît dans le texte latin des *Annales* du chroniqueur Flodoard en 923 en tant que *terminus a quo,* indiquant seulement son existence et non sa création. Sa filiation avec les occupations connues antérieures au xe siècle demande un examen plus approfondi et complexe du fait de la nature des indices qui en témoignent.

La présence d'une occupation urbaine, définie au siècle dernier en tant que *vicus,* des périodes antiques (Haut et Bas-Empire) et de points de peuplement du haut Moyen Âge posent de nombreuses questions. Quel lien peut-on établir entre l'agglomération secondaire antique et le château attesté par les textes seulement au xe siècle ? La « petite ville » gallo-romaine nécessite également d'être évaluée. De quel statut bénéficie-t-elle ? Peut-il être déduit de notre documentation ? Le phénomène de rétraction urbaine amorcé dès le IIIe siècle, suivi d'une relative reprise de l'activité au IVe siècle connu dans de très nombreuses cités antiques de la Gaule, est-il perceptible dans ce *vicus* ? Sa disparition apparente au Ve siècle induit la notion de rupture entre ces deux entités séparées de cinq siècles. L'émergence du château est-elle en continuité avec cet établissement urbain ? Au contraire, trouve-t-elle une origine distincte avec celle de nouvelle population dans la phase transitoire de la fin du Bas-Empire et du début du haut Moyen Âge ? La nature du site, naturellement défensif de l'éperon, favorise l'émergence des pouvoirs militaire et politique : sont-ils hérités de l'Antiquité ou, au contraire, caractéristiques de l'arrivée d'une aristocratie germanique ? Sans avoir la prétention de pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions, quelques éléments peuvent être trouvés dans l'exposé des faits, qui constitue la première partie de notre analyse intitulée : du *vicus* au *castrum*.

L'analyse archéologique nécessite de prendre en considération l'ensemble des données acquises sur le territoire étudié pour que le seuil quantitatif soit représentatif, de telle manière qu'une absence d'occupation constatée reflète bien une situation réelle et non un état lacunaire de la documentation. Une des difficultés majeures pour aborder ce sujet tient à ce qu'une partie seulement des observations concernant le haut Moyen Âge provient de fouilles récentes et ponctuelles, les autres étant fournies par des investigations plus anciennes. Si l'occupation antique a été mieux perçue par nos recherches, il convient de remarquer cependant que seules les fouilles menées sur le site du château apportent concrètement de nouveaux éléments. La succession des occupations observées pour ce site sert de référence et de cadre chronologique pour la présentation de cette partie de l'étude. Pour les autres espaces repérés d'occupation antérieure au xe siècle, le recours aux observations anciennes – essentiellement à celles du XIXe siècle – incite à une grande prudence et justifie une certaine retenue dans les indices qu'il fournit. Il implique également de pouvoir exercer une critique de cette documentation. La nature de ces découvertes anciennes est, comme nous l'avons vu, très diverse et d'un inégal intérêt. Celle d'une monnaie localisée mais isolée n'a, bien sûr, pas le même attrait que celui d'une structure bâtie. Ces informations anciennes sont donc à hiérarchiser et beaucoup d'entre elles trop imprécises ou soumises à caution sont purement et simplement rejetées de notre recensement des indices recevables. Cette première sélection des données anciennes ne touche que les objets trouvés de manière répétée en un même lieu. Notre analyse ne leur accorde cependant qu'une valeur indicative de localisation (84). La deuxième catégorie considère des objets associés à des données mobilières mais dont le lien reste incertain (85). La troisième, la plus fiable et surtout la plus rare de ces données anciennes, correspond aux découvertes pour lesquelles on observe une concordance statigraphique des données mobilières et immobilières (86).

La deuxième partie de cette recherche, intitulée « du *castrum* au *burgus* », concerne la constitution réelle du *castrum* à partir de la fin du VIIIe siècle dont la transition est marquée par la présence de « terres noires » dans les parties fouillées du site. Les données archéologiques collectées en deux emplacements du site fournissent des indices sur la fortification de l'espace castral entre le IXe et le xe siècle et quelques éléments sur la nature et l'évolution des occupations. La confrontation avec les

84 - Découvertes de simples monnaies ou autres objets, mentionnées mais très isolées topographiquement, dont le lieu de découverte n'est cité qu'une fois (voir fig. 19, *supra*).

85 - Découverte d'objet dans un puits (voir fig. 19, *supra*).

86 - Concerne les sépultures en sarcophage et le théâtre antique (voir fig. 19, *supra*).

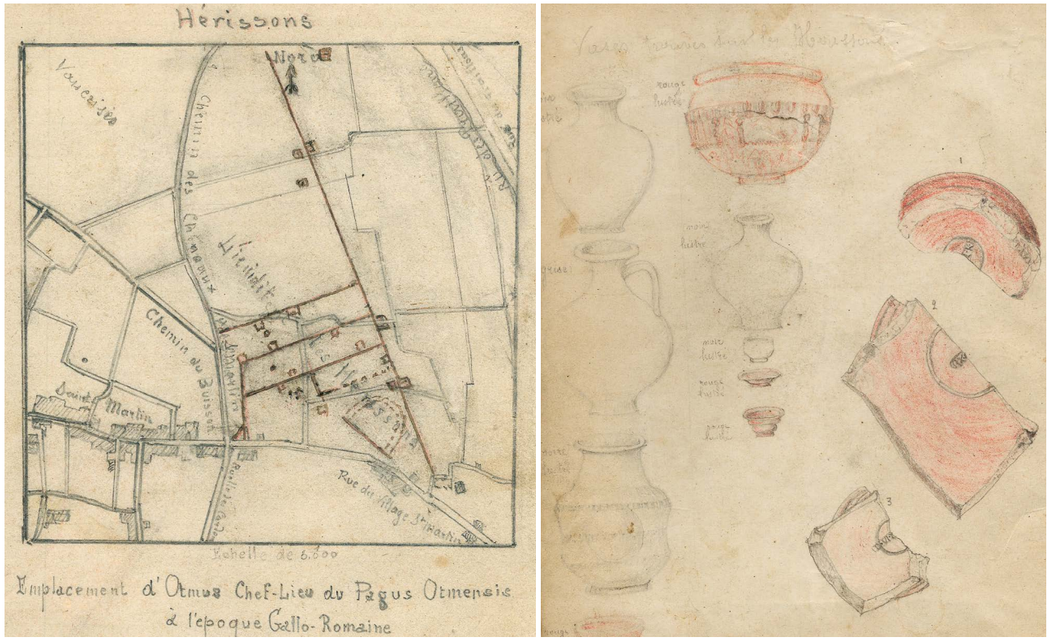

Fig. 49 – Documents provenant des archives de l'agent voyer Harant constitant une des principales sources archéologiques de la fin XIX^e^ siècle pour l'époque antique castrothéodoricienne (*coll. privée*).

sources narratives de Flodoard montre une structuration précoce au premier âge féodal en relation avec l'émergence d'une principauté territoriale. Le rôle de la famille Herbertienne de Vermandois semble déterminant pour l'origine urbaine de Château-Thierry et la création d'un bourg ou *burgu*s. La constitution de cet espace castral implique-t-il directement un espace civil ? Relève-t-il d'une volonté délibérée ou d'une opportunité ? S'accompagne-t-il dès le XI^e^ siècle de la création d'un *portus*, autre élément structurant possible en relation avec la rivière ? Malgré les lacunes des sources écrites, les quelques données archéologiques récemment recueillies pour les X^e^-XI^e^ siècles permettent de formuler des hypothèses raisonnables fondées sur cet argumentaire et ainsi d'en proposer quelques éléments de réponse.

EXISTENCE D'UNE « AGGLOMÉRATION SECONDAIRE » ANTIQUE DU I^er^ AU V^e^ SIÈCLE ?

LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Les plus anciens éléments recueillis sur le territoire communal de Château-Thierry montrent une présence humaine antérieure à l'implantation gallo-romaine. Les artefacts recueillis proviennent essentiellement des prospections ponctuelles sur les parties non bâties et en culture de la zone alluviale de la Marne ou sur le plateau nord qui les domine. Ces témoignages isolés attestent de la circulation de populations préhistoriques dans cet espace sans que de véritable noyau de peuplement ait pu être localisé précisément. Cependant, quelques découvertes archéologiques récentes montrent une précocité de l'occupation humaine, tant sur le plateau que dans la plaine alluviale, aux périodes paléolithique et néolithique (87). Les indices de fixation d'habitat sont encore trop rares mais ont pu cependant être mis en évidence sous la forme d'une sépulture isolée de La Tène III et de structures de La Tène I. Ils sont antérieurs à la conquête romaine et se situent sous les occupations antiques découvertes aux *Hérissons*.

Dans l'état actuel des recherches, il est encore difficile de caractériser ces occupations qui peuvent être rattachées à une ancienne ferme indigène gauloise ou à une agglomération plus importante. Quelle qu'en soit la nature, cette première implantation laisse place à partir du I^er^ siècle à un habitat groupé de grande ampleur et pérenne du Haut et Bas-Empire. L'abbé Hébert, au début du XIX^e^ siècle décrit quelques découvertes au lieu-dit *Les Hérissons* attribuables à la période antique (Hébert, 1806, p. 20). Ces vestiges gallo-romains ont très tôt attiré l'attention des chercheurs locaux. L'existence d'une occupation d'époque romaine sur le territoire de la

87 - Les plus anciennes traces de présence humaine ont été découvertes en prospection non loin de la ferme de *Lauconnois* à la rupture du plateau dominant au nord la vallée de la Marne. Elles remontent au Paléolithique moyen et ont été attestées par la découverte d'un outil biface caractéristique de l'industrie moustérienne. De nombreux outils en silex taillé montrent la circulation de populations mésolithique et néolithique sur le territoire. La fouille préventive à la construction d'un gymnase au lieu-dit *Brisebèche* a mis en évidence trois puits d'extraction de silex du Néolithique.

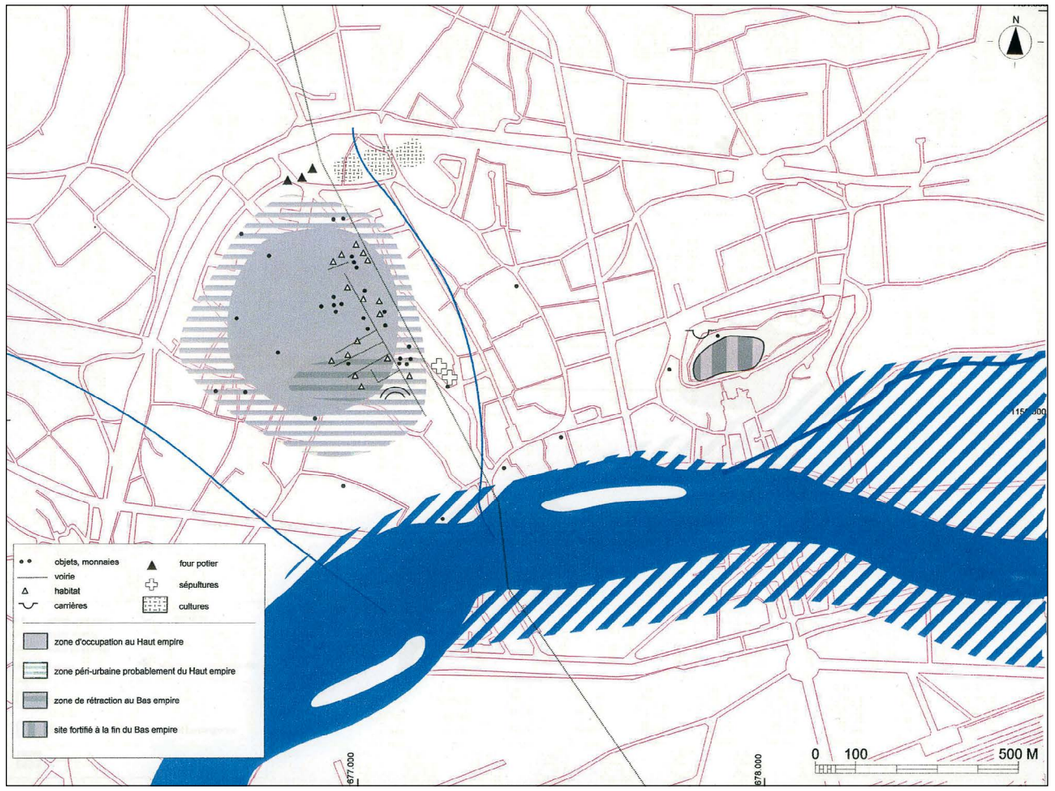

Fig. 50 – Carte des sites archéologiques du Haut-Empire (I^er^-III^e^ siècles) et du Bas-Empire de la fin du III^e^ siècle au V^e^ siècle, reportés sur le cadastre actuel (*cartographie F. Blary*).

commune de Château Thierry est en effet établie avec certitude depuis la fin du XIX^e^ siècle. Les premières recherches archéologiques, succédant à de nombreuses trouvailles fortuites, ont été menées sur le versant de la colline des Vaucrises, au lieu-dit *Les Hérissons* en 1889 (Harant, 1890, p. 133-144 et fig. 19, *supra*). Leurs résultats, souvent imprécis, sont à manipuler avec précaution. En 1964, des travaux de construction d'ensembles locatifs ont bouleversé une grande partie de ce site sans que des fouilles soient réalisées. Seul un relevé des principales structures a été conservé. Les travaux menés au sein de l'*Unité d'archéologie* depuis 1988, dans le cadre d'opérations de sauvetage très ponctuelles, ont cependant apporté des précisions sur la nature de l'occupation antique (Blary, Durey-Blary et Holder, dans Petit et Mangin, 1995, p. 223-225 ; Pichon, 2003). Un plan de synthèse (fig. 50) regroupe les données archéologiques de l'occupation gallo-romaine à Château-Thierry.

L'étendue, l'importance et la nature des vestiges découverts ont fait que très vite on attribua à ce site le nom de *vicus*. De toute évidence, il ne pouvait s'agir d'un simple établissement isolé ou *villa*, compris dans le sens d'un centre d'exploitation domanial. Il a paru prudent de revenir sur les éléments connus qui permettent de qualifier cette agglomération antique et d'établir un premier bilan.

Une situation privilégiée au croisement d'une route et d'une rivière

Le *vicus* gallo-romain se situe sur et en périphérie d'une petite colline dominant la rivière de la Marne (fig. 50). Son point le plus haut s'élève à 100 mètres NGF. Son implantation et son développement sont certainement liés aux deux axes de circulation : terrestre (voie romaine) et fluviale (la Marne).

L'emplacement d'un tronçon de la voie romaine de Sens à Soissons a été observé au nord de l'agglomération dans *Le bas des Vaucrises*. Cette voie, large de 16 m, constituée d'épaisses couches d'apport de sables et de graviers, forme une section légèrement bombée. L'ensemble est revêtu de galets damés et bordé de part et d'autre par deux fossés drainants. Deux phases d'aménagement ont été distinguées à l'examen de la coupe de cette voirie. Le matériel recueilli dans les strates indique une première mise en œuvre de ce tronçon au II^e^ siècle et une large recharge dans le courant du III^e^ siècle. Cette découverte importante permet d'infirmer définitivement l'hypothèse émise par Alexandre Harant, qui la si-

tuait deux cents mètres à l'est sous l'actuelle rue de La Madeleine (88). En revanche, son tracé est connu et en partie visible au nord et au sud de l'agglomération (fig. 61). Une borne milliaire a été découverte dans la commune de Bézu-Saint-Germain au nord de Château-Thierry, dédicacée à l'empereur Septime Sévère et à son fils Marc Aurèle Antonin, dit Caracalla (Mesqui, 1980, p. 104). D'après Piette (1859, p. 172), elle constituait autrefois le pied du bénitier dans l'église. Elle porte l'inscription : IMP LAGES/L SEPTIMO SEVERO PIO PERTINACE AUG AMA. Au sud, proche de la commune de Viffort, une deuxième borne plus ancienne a été retrouvée, datée du règne d'Hadrien (Mesqui, 1980, p. 82).

Pour le franchissement de la rivière, cette route utilise sans doute un passage naturel (gué). À l'heure actuelle, aucun aménagement antique, port ou pont n'a été retrouvé (89). Le passage de la Marne demeure incertain. Une ancienne île (fig. 59), en aval du pont actuel, qui lui ne semble pas remonter au-delà du XII^e siècle, peut laisser supposer une traversée à gué de la rivière ou un ancien pont plus petit. Enfin, le tracé de la voie romaine, au sud de la commune en direction de Montmirail, semble perturbé de Château-Thierry à Nesles-la-Montagne, avant de tracer une ligne droite jusqu'à Viffort (fig. 59 et 60). Une prolongation rectiligne de cette partie de la route vers le nord aboutit au quartier Saint-Crépin, en aval du pont actuel (90).

La seule occupation attestée et contemporaine reconnue sur cet axe de l'agglomération se situe à 5 km au nord-est, au lieu-dit *Le Châtelet*. En 1975, lors des travaux de construction de l'autoroute A4 (Paris-Metz), de nombreux vestiges gallo-romains, dont des structures importantes, ont été découverts par René Parent ; ils indiquent l'existence d'une *villa* ou d'un établissement fortifié comme le suggèrent les toponymes *Le Châtelet* et *La Barre* sur la commune d'Étrepilly (voir chap. précédent). Les prospections terrestres entreprises sur les terrains labourés ont livré des artefacts qui ont confirmé la contemporanéité de ce site. À notre connaissance, il n'existe pas de plans des structures observées lors

Fig. 51 – Borne milliaire de Bézu-Saint-Germain (cl. F. Blary).

de cette destruction rapide. Le Service régional de l'archéologie de Picardie n'en conserve pas de trace, pas plus que les archives de ce chercheur léguées et déposées au Centre de recherche archéologique de Soissons. Les prospections récentes menées au sud, le long de ce tracé routier, ont livré de nombreux tessons de céramiques communes gallo-romaines et quelques tessons de céramiques sigillées (91). Les données chronologiques portées par ces éléments de culture matérielle permettent simplement d'indiquer une fourchette de datation comprise entre le I^er et le IV^e siècle (OPI vallée de la Marne, 1996). Aucune fouille n'a été réalisée à ce jour (92).

Habitat groupé

Les éléments d'habitat repérés par les fouilles de 1889 sont assez imprécis. Il s'agit de chaussées desservant des habitats associés à des puits. Harant mentionne la présence de traces d'incendie dont il est difficile de mesurer la portée. De plus, ces constructions n'ont fait l'objet d'aucun relevé et donc la topographie de ces observations demeure incertaine. Les travaux de 1964 ont révélé la présence d'un très grand nombre de structures bâties, pro-

88 - Sans fournir d'ailleurs les bases de son argumentaire (Harant, 1890, p. 133-144).

89 - Une étude des aménagements de la Marne a été entreprise par Olivier Bauchet. Ces recherches subaquatiques indiquent la présence d'un ancien gué de Marne au seuil du ru Ganache, soit en aval de près de 350 m du pont actuel. Il est difficile dans l'état des connaissances de savoir si celui-ci a été emprunté à l'époque antique (Bauchet, 1999, p. 9-10).

90- Cela a permis de formuler l'hypothèse du tracé de la voie romaine à l'est du *vicus*, mais l'orientation de la voie n'est pas la même au nord et au sud de Château-Thierry. Les prospections subaquatiques menées dans le cours de la rivière le situent entre l'entrée du ru des Praillons et du ru Ganache, selon Bauchet, 1999.

91 - Quelques vestiges protohistoriques (fragments d'herminette et éclats de silex taillés) ont également été signalés.

92 - Ce site a été repéré lors des diagnostics archéologiques menés pour le tracé du futur LGV-Est, la fouille de cet ensemble dans un avenir proche pourrait bientôt nous fournir de nouvelles données importantes.

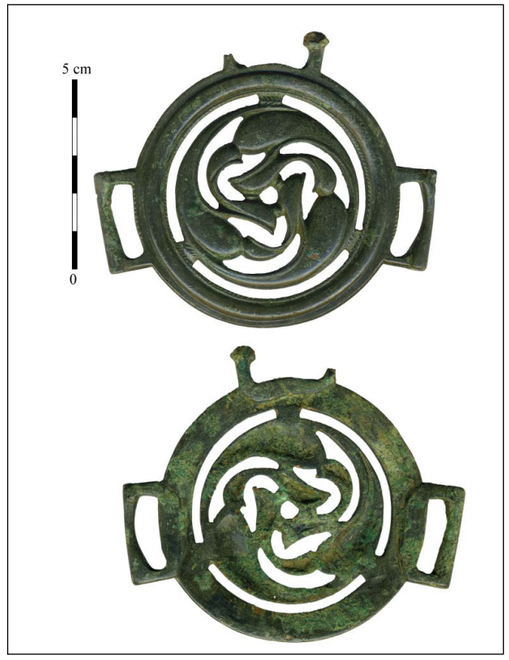

Fig. 52 – La Rotonde. Fragment de harnachement de cheval, en bronze, du II^e siècle (cl. *UACT*).

bablement d'habitat, souvent associées à des caves, desservies par des voiries. Encore une fois, des puits sont signalés en relation avec ces constructions. Au sud des *Hérissons*, les fouilleurs ont pu aussi observer des sépultures, la plupart détruites sans pouvoir être préalablement fouillées. La topographie sommaire de ces éléments a été effectuée par Jean Vigné, mais aucun relevé détaillé n'a pu être réalisé faute de temps. À ces données viennent s'ajouter les fouilles préventives de la rue des Hérissons en 1988. Elles ont révélé plusieurs fosses-dépotoirs contenant du matériel de la fin du I^er siècle au III^e siècle. Celles de la rue Robert Lecart en 1992 ont fourni les vestiges de deux caves, un puits, les traces d'une voirie, et plusieurs fosses-dépotoirs. L'ensemble date des II^e et III^e siècles. La très grande extension et la ressemblance des structures observées (murs de maisons ou caves) concordent pour reconnaître dans ces vestiges une organisation urbaine. Les rues observées par M. Vigné se croisent à angle droit enserrant dans des îlots l'habitat et les puits. Les fosses dépotoirs contiennent essentiellement des objets à usage domestique.

Secteur artisanal

Les travaux de construction aux *Vaucrises* dans les années 1960 ont détruit des fours de potier au nord-ouest du *vicus*, au lieu-dit *Les Terres Rouges*. Ces fours circulaires à large diamètre ont été décrits d'une manière concordante par de nombreux témoins. Cependant nous n'avons retrouvé ni photographie ni relevé de ces structures. Il est possible que ces fours (au moins trois) correspondent à un ancien atelier de potier dont la proximité de l'habitat précédemment décrit peut indiquer la spécialisation d'un quartier de l'agglomération.

Monuments publics et sanctuaire

Lors des fouilles de 1889, les vestiges d'un théâtre antique ont été découverts dans une déclivité naturelle du terrain le long du chemin du village de Saint-Martin. Un sondage « a donné la trace de deux murs parallèles, espacés de 12,70 m et placés à 2,50 m de différence d'altitude » (*ASHACT,* 1890, p. 135-136). Il pourrait, en effet, s'agir de murs de soutènement de gradins. Cependant, la forme de la dépression du terrain à cet emplacement, en hémisphère, et la proximité des zones d'habitat incitent à voir dans cette structure un théâtre (93). Une évaluation archéologique réalisée en octobre 2000 dans une parcelle à bâtir de la rue Jules-Maciet sur le site de cet ancien théâtre montre l'existence d'une construction en grand appareil du I^er siècle ou du début II^e siècle. Des pierres de taille (calcaire et grès) en grand appareil constituait l'assise de la structure en bois du théâtre (Blary *et al.*, 2004, p. 54-56). Lors de la destruction de l'église Saint-Martin à la fin du XIX^e siècle, il a été observé la présence de sarcophages mérovingiens en plâtre (*ASHACT,* 1891, p. 61). Le noyau religieux et cultuel antique pourrait se situer à l'emplacement de cette ancienne église. (94).

Nécropole

Selon les interprétations des érudits locaux du XIX^e siècle, les découvertes pourraient indiquer l'existence de plusieurs nécropoles. Pour être précis, les *Annales* de la SHACT permettent *a priori* de retrouver deux cimetières situés l'un aux lieux-dits *Les Praillons* (95) et *Sous les Hérissons* et pour l'autre aux *Chesneaux*. Trois sépultures ont été découvertes « dans le jardin de M^me Bienvenue », « *Sous les Hérissons* ». Malgré ces détails, leur localisation reste imprécise, ce jardin ne pouvant être replacé sur le cadastre actuel. Il s'agit d'une sépulture féminine, qui comprenait « deux bracelets et une bague en

93 - Sa présence suppose celle d'autres monuments civils ou d'un sanctuaire.

94 - Le passage d'un sanctuaire antique à un lieu de culte du haut Moyen Âge a déjà été souligné à de nombreuses reprises par les chercheurs et les exemples sont nombreux. Le sanctuaire antique sert de chapelle durant le haut Moyen Âge et évolue parfois comme église paroissiale au plein Moyen Âge.

95 - Le lieu-dit *Les Praillons* borde l'ancien quartier de "La Juirie" ou de "La Juiverie". Les sépultures n'ont pas livré de mobilier donc rien ne permet de les attribuer avec certitude à telle ou telle période. Elles pourraient tout aussi bien être mises en relation avec le quartier juif (XII^e-XIV^e siècles) ou avec un cimetière protestant mentionné en ce lieu-dit vers 1680.

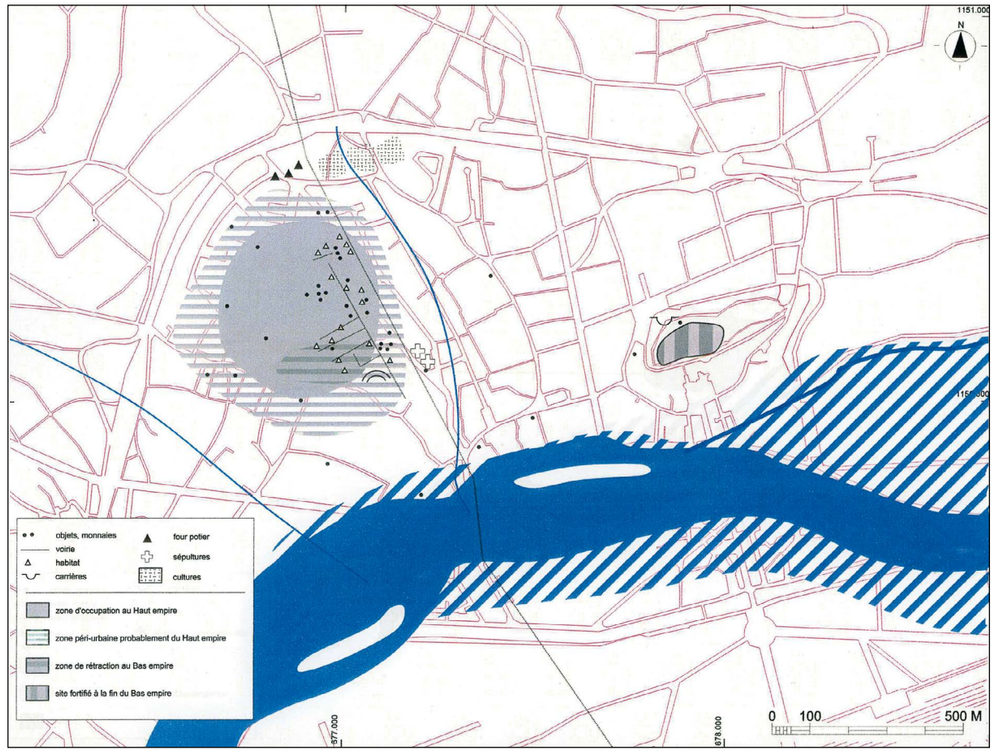

Fig. 53 – Superposition des données archéologiques sur le cadastre napoléonien montrant la corrélation avec le réseau rectiligne (*dessin F. Blary*)

argent » (*ASHACT*, 1891, p. 11) et d'une sépulture masculine dans laquelle ont été trouvés « des débris de poteries, des tuiles romaines » (*ASHACT*, 1891, p. 61), et enfin d'une sépulture de jeune fille ou de jeune homme « sans mobilier » (A*SHACT*, 1892, p. 3). Cette nécropole fut également repérée sommairement par Jean Vigné en 1964.

Une agglomération de grande superficie

La superposition des données archéologiques et de la carte parcellaire (fig. 53) montre une corrélation entre la localisation des trouvailles et le tracé du second réseau rectiligne identifié dans le chapitre précédent. Les traces de voirie relevées en 1964 ont une direction parallèle à l'orientation du réseau des *Hérissons*. Les recherches archéologiques montrent que les habitats sont disposés selon un même axe nord-ouest/sud-est, de part et d'autre de voiries. En liaison avec l'analyse morphologique du parcellaire, l'ampleur du réseau rectiligne suggère l'extension du site des *Hérissons* vers *La Madeleine* et le faubourg Saint-Martin. Quelques découvertes périphériques ponctuelles de structures ou de matériel d'époque romaine semblent confirmer cette observation (fig. 50).

Une autre occupation permanente est signalée sur le territoire de la commune. Une *villa* gallo-romaine aurait existé au nord, en limite du finage, sur le plateau, au lieu-dit *Le Châtelet*, dans la zone de grandes parcelles. En revanche, les fouilles ponctuelles sur le site du château ne montrent pas de trace d'une occupation permanente de l'éperon durant le Haut-Empire. L'analyse de la dalle géologique calcaire révèle cependant les traces d'une exploitation antérieure au IVe siècle. Sous réserve d'observations complémentaires, il est possible qu'une carrière de pierre à ciel ouvert ait été ouverte sur son flanc nord-ouest (fig. 60). De même, les sondages et les fouilles effectuées à l'emplacement de la ville actuelle, de part et d'autre de la Marne, n'ont pas révélé la présence de structures d'époque antique (96).

Ces investigations montrent, au contraire, pour ces périodes une emprise beaucoup plus importante de la rivière, un cours ample et large, peu profond et encombré d'îlots. Il faut donc constater que le *vicus* établi sur la pente de la colline des Vaucrises domine la Marne dont le niveau a pu être, aux premiers siècles de notre ère, plus élevé qu'aujourd'hui (97). Ce contrôle de la voie fluviale est doublé de celui d'une voie terrestre, Soissons-Troyes-Sens, bien attestée pendant le Haut-Empire (98). Cette route, secondaire dans le réseau de la Gaule antique (fig. 61), porte encore le nom de "Chaussée Brunehaut". Sa traversée de la commune de Château-Thierry demeura longtemps une énigme, faute de vestiges. L'hypothèse couramment admise était celle d'un passage rectiligne, depuis le plateau, au nord, à la rive gauche de la Marne, son tracé étant à l'écart du *vicus* à l'est (fig. 60). Des découvertes très récentes ont mis au jour un tronçon d'une voie importante (par sa largeur et ses nombreuses reprises), au nord du *vicus*, aux Vaucrises, dans l'axe des autres éléments de voirie et donc du parcellaire des Hérissons (fig. 60). Celui-ci permet de la poursuivre à l'intérieur du *vicus* en direction de la Marne. Un tracé théorique en ligne droite, selon une direction nord-ouest/sud-est, la fait aboutir à l'entrée du faubourg Saint-Martin après avoir traversé l'emplacement de l'église.

Cependant, les observations archéologiques ne montrent aucune trace d'éléments de fortification en relation directe avec cet habitats sur le site du *vicus*. Ce point nous paraît particulièrement intéressant à souligner car cela peut signifier que la « petite ville » du Bas-Empire est restée ouverte, alors que beaucoup de *civitates* ou de *vici* connaissent une réduction importante de leur espace urbain à l'intérieur d'un périmètre défensif mis en œuvre au IIIe siècle. Ce passage de ville ouverte à ville fermée est caractéristique des phénomènes urbains. Le cas de la ville de Noyon (Oise) ou *Noviomagus* (99), connue dès le Ier siècle, est exemplaire et considéré comme un *vicus* fortifié. La dimension de cette agglomération, pour le Haut-Empire, est tout à fait comparable à celle observée pour le site de Château-Thierry. La clôture et la rétraction urbaine du Bas-Empire constituent le siège du préfet des Lètes bataves conférant à ce lieu une fonction importante de commandement militaire. Cette fortification réduite de seulement deux hectares devint le siège tardif d'un évêché et assura la pérennité et le cœur du développement de la ville médiévale et moderne.

De nombreuses questions restent encore sans réponse concernant la nature des activités artisanales exercées, notamment en matière de production potière. La fonction de marché contenu dans le nom d'*Odomagus* suggère un rôle économique dont l'ampleur sur la campagne environnante reste à déterminer. D'autres concernent la relation de cette agglomération avec la rivière : comportait-elle des aménagements portuaires et, par conséquent, de quelles relations commerciales disposait-elle ? Un théâtre a été reconnu et fouillé à la fin du XIXe siècle. Seules de nouvelles investigations archéologiques dans le secteurs de l'ancienne église Saint-Martin permettraient de découvrir les bâtiments civils et religieux qui l'accompagnaient. La régularité des réseaux de rues observées dans les secteurs d'habitat évoque l'existence d'une « cadastration ». Il reste encore à déterminer sa place dans un contexte régional. Une autre partie du travail à effectuer consistera à affiner la chronologie de cette agglomération pour faire apparaître les étapes topographiques précises de développement du Haut-Empire jusqu'à la fin du Bas-Empire.

Ce *vicus* est clairement établi durant le Haut-Empire (100). Les fouilles anciennes ont livré du matériel du Bas-Empire, mais jamais associé à des habitations ou à des structures. Le Bas-Empire a probablement connu une réduction des zones d'habitats vers le sud, à l'emplacement du village Saint-Martin et, peut-être, à l'est, aux environs de la nécropole des Chesneaux.

Un environnement rural dépendant

Quelques données permettent également de renseigner le terroir associé à cette agglomération antique. Les sondages de la rue Charles-Guérin en 1992 ont mis en évidence une partie d'un système parcellaire et des traces de champs, à l'extérieur du *vicus*, indiquant ainsi la limite de l'agglomération au nord.

Les recherches archéologiques effectuées sur le site du Château par l'*Unité d'archéologie* entre 1987 et 1992 ont montré la possibilité d'exploitation du versant nord-ouest de la butte calcaire en carrière d'extraction de pierre à ciel ouvert, durant la période gallo-romaine (*Gallia*, 1989, p. 201-203 ; *Archéologie Médiévale*, 1988, 1989, 1991).

INTERPRÉTATION

Le développement de la recherche archéologique de terrain a permis, au cours de ces vingt dernières années, de mieux appréhender la structure antique de quelques-unes des grandes villes picardes comme Amiens, Beauvais et Soissons. En dehors de ces

96 - La mention de pièces romaines dans une pile du pont paraît douteuse (Hébert, 1806, p. 94 et 271).

97- Le Haut-Empire correspond à une « phase de péjoration climatique avec un bilan hydraulique excédentaire » (Richard et Magny, 1992, p. 59).

98 - Comme l'attestent les deux bornes militaires qui ont été retrouvées : la plus ancienne, datée du règne d'Hadrien (118-138 après J.-C.), à Viffort au sud de Château- Thierry, et l'autre, datée vers 208, à Bézu-Saint-Germain, commune limitrophe au nord (Mesqui, 1980, p. 82).

99 - *Noviomagus* signifie « nouveau marché ». Ce toponyme est révélateur de l'importance économique d'un développement au croisement de voies romaines importantes. Le nom d'*Odomagus* associé au *vicus* de Château-Thierry est construit sur le même terme *magus* et fait également supposer un rôle économique important, au moins dans la campagne environnante. Sur Noyon, voir Desachy, p. 55-59 et planches III à V, p. 171-177 dans Desachy & Guilhot, 1999.

100 - Cependant, les fouilles de la rue du Champ Sot montrent une occupation gauloise antérieure à la Conquête. Ailleurs, cette présence n'est perceptible que par quelques indices : monnaies gauloises découvertes dans les fouilles de 1964 par M. Vigné, et aussi par celles réalisées par l'*Unité d'archéologie* dans la rue des Hérissons (1988) et dans la rue Robert-Lecart (1993).

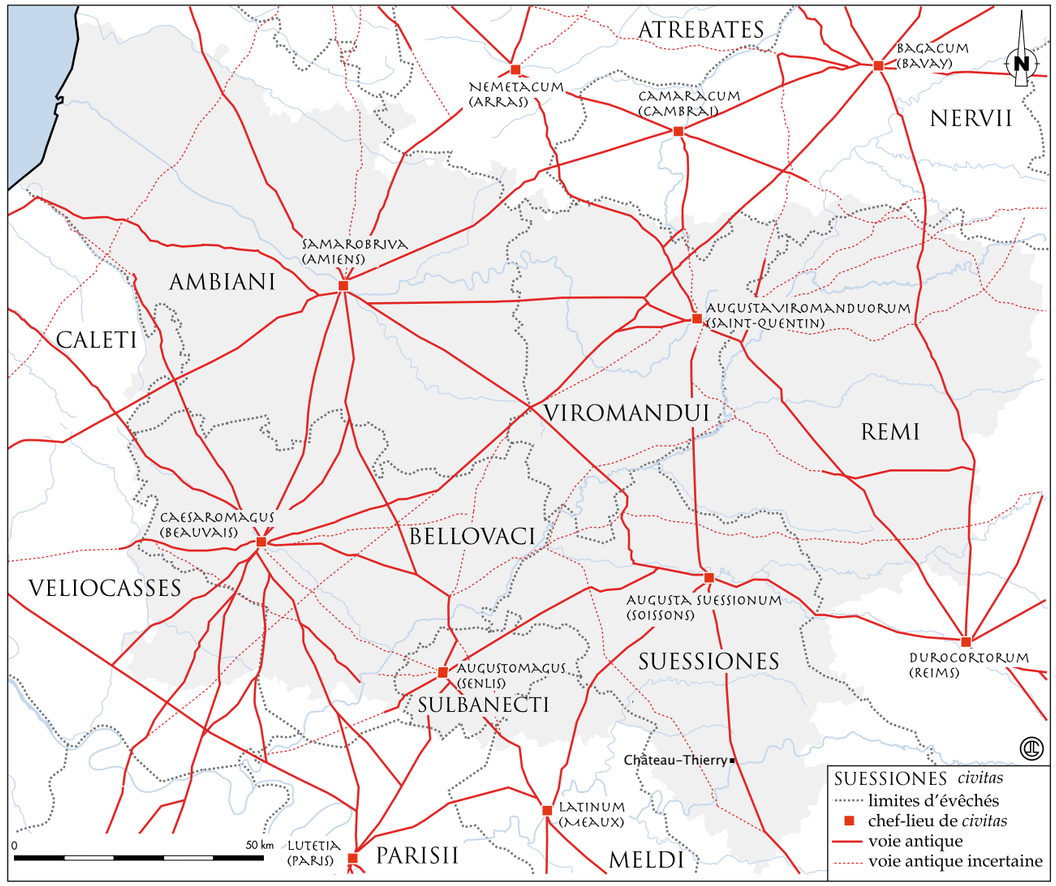

Fig. 54 – Pérennité des axes routiers antiques en Picardie et dans la Champagne occidentale (*cartographie J.-L. Collart*).

chefs-lieux de *civitates*, les recherches sur les agglomérations de moindre importance n'en sont encore qu'au stade embryonnaire. Les monographies de site demeurent rares et aucune synthèse régionale n'est actuellement disponible. La recherche actuelle, liée avant tout aux aménagements immobiliers ou routiers, permet cependant de penser que cette lacune pourra être comblée progressivement (101).

Ici, l'agglomération se situe dans le territoire des *Suessiones*, à la limite du territoire des Rèmes, dans le *pagus otmensis*, dont elle est probablement le chef-lieu (Longnon, 1869, p. 361-374). Le nom de *Odomagus* ou *Otmus* lui a été attribué au xixe siècle (chef-lieu du *pagus otmensis*). Certains auteurs mentionnent l'existence de monnaies mérovingiennes qui ont été frappées dans le chef-lieu de ce *pagus* et qui portent la mention ODOMO FIT (Ponton d'Amecourt, 1884 ; Rollet, 1884, p. 32). Le *vicus* paraît avoir été créé à partir d'un noyau indigène préexistant de qualification difficile en raison des lacunes de notre documentation. Il est établi, en relation étroite avec deux axes de circulation importants, qu'il s'est développé durant les iie et iiie siècles, jusqu'à devenir une agglomération assez substantielle pour finalement être déserté au Bas-Empire. Cet abandon a été daté par l'étude du mobilier céramique découvert sur le site (Comont, 2010).

Le site de l'agglomération antique de Château-Thierry présente beaucoup de critères caractéristiques urbains :
– concentration d'habitats en îlots ou *insulae* ;
– distinction de secteurs artisanaux ;
– nécropoles ;
– présence de monuments publics civils.

Il faudrait certainement ajouter des monuments religieux ou ayant des fonctions administratives et politiques territoriales.

101 - Les fouilles de Noyon, *vicus* fortifié au Bas Empire, ont permis de préciser la chronologie et la structure de l'habitat. Les fouilles de Saint-Martin-Longueau, de Vendeuil-Caply dans l'Oise, de Beaucourt-en-Santerre dans la Somme, de Nizy-le-Comte dans l'Aisne, l'exploitation difficile des anciennes fouilles, telles celles effectuées sous Napoléon III sur les *vici* de la forêt de Compiègne, l'apport important de la photographie aérienne, devraient permettre de renouveler la problématique liée à ce type d'occupation du sol.

Ce terme de *vicus* n'apparaît dans les textes que tardivement, vers les ixe ou xe siècles (Melleville, 1858, p. 40 ; Bur, 1977). Sa durée d'existence – du ier au ive siècle après J.-C. – apparaît clairement par les convergences des données matérielles recueillies. Il est implanté principalement aux *Hérissons* et sur une aire estimée à 50 hectares.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune découverte indiquant l'existence d'une agglomération gallo-romaine aussi étendue dans un rayon d'au moins vingt kilomètres autour de Château-Thierry (102). Sa situation privilégiée, au croisement de deux axes de circulation, et l'ensemble des découvertes réalisées depuis le xixe siècle, sont autant de témoins de son importance. Au regard des données réunies, ce *vicus* présente toutes les caractéristiques d'un chef-lieu de *pagus*.

LE HAUT MOYEN ÂGE (VIe-VIIIe siècle) PÉRENNITÉ URBAINE OU RÉTRACTION ?

La disparition de l'essentiel de l'agglomération antique dans le courant et plus probablement à la fin du ive siècle soulève le problème de la continuité et du passage de l'habitat urbain antique à celui du Moyen Âge. Cette question est d'autant plus complexe que les données offertes par l'état actuel de la recherche sont lacunaires et d'inégale valeur et, de surcroît, ne font pas apparaître un seul lieu nouveau de peuplement mais trois pôles distincts : le village Saint-Martin, le cimetière des Chesneaux et le *Castra* de l'Antiquité tardive.

Il n'est pas toujours souhaitable de repousser une interprétation en arguant – comme il est si souvent de mise – de nouvelles fouilles. Les données sont lacunaires, certes, mais elles existent pour Château-Thierry et autorisent, avec prudence certainement, une première analyse. À partir de leur étude, il nous semble possible de dégager au moins les grands traits et de déduire les éléments nécessaires pour dresser l'état de l'occupation du sol dans cette première partie du haut Moyen Âge, pour laquelle les sources écrites sont absentes.

VILLAGE SAINT-MARTIN

Les apports chronologiques des recherches archéologiques récentes menées sur l'antique *vicus* ou « petite ville » font apparaître, sur l'essentiel des lieux d'investigations de cet habitat, un abandon et une disparition soudaine à la fin du ive siècle ou au début du ve siècle (103). Seule une portion congrue de cette occupation urbaine semble maintenue sur le versant sud de la colline des *Vaucrises* et, tout particulièrement, autour de l'ancienne église de Saint-Martin.

Les données

Les observations archéologiques qui attestent la pérennité d'occupation à cet emplacement, sont essentiellement l'œuvre des érudits locaux du xixe siècle (104). Ces observations anciennes n'ont pu, à ce jour, comme pour la partie centrale et nord du site urbain, faire l'objet de vérifications stratigraphiques par l'*Unité d'archéologie* à la fin du xxe siècle. Seules quelques observations rapides ont été réalisées dans ce quartier pour lequel les derniers grands aménagements urbains sont antérieurs à la création du service et n'ont donc pas fait l'objet de surveillance attentive (105). Toutefois, les rares informations dont nous disposons indiquent une pérennité d'occupation entre l'Antiquité et le Moyen Âge, limitée à un petit noyau d'habitat concentré autour de l'emplacement de l'ancienne église disparue de Saint-Martin (106).

Comme nous l'avons vu, la titulature de l'église paroissiale Saint-Martin est ancienne et, probablement, la première constituée (107). Jacquie Lusse (Lusse 1992, p. 155) dans son analyse sur la

102 - Consultation des bases de données de la carte archéologique au *Service régional de l'archéologie* à Amiens ; indication confirmée par Serge Bellec et Jean-Luc Collart, du SRA de Picardie.

103 - Ces datations reposent essentiellement sur les typo-chronologies des céramiques sigillées et communes et l'analyse des diagrammes stratigraphiques des couches qui les contiennent.

104 - Patiemment collationnées et sommairement relatées dans les ouvertures des séances publiées dans les premières *Annales* de la *SHACT*.

105 - Comme notamment la création de l'école primaire et de la crèche municipale établies toutes deux sur l'emplacement de l'église rasée de Saint-Martin (voir chapitre église Saint-Martin). Les travaux surveillés relèvent essentiellement d'aménagement de réseaux souterrains divers reprenant souvent d'autres préétablis. La faible profondeur et l'étroitesse des tranchées réalisées ne permettent guère une reconnaissance satisfaisante en particulier des éléments stratigraphiques ainsi perturbés. Elles ont permis, cependant, quelques observations et ramassage d'objets dans le périmètre de l'ancienne église indiquant une présence humaine antique, à l'époque du haut Moyen Âge et au Moyen Âge sur ce même secteur.

106 - L'examen des maisons anciennes et, en particulier, des caves montrent que l'habitat s'est développé lentement en direction de l'ouest, le long de l'axe de rue au xive siècle (chap. : 50 rue du village Saint-Martin) et surtout à partir de la deuxième moitié du xvie siècle et du xviie siècle en relation avec le développement de la viticulture. L'habitat de ce village-rue est cependant difficile à analyser car il fut cruellement touché par les bombardements de 1918.

107 - Voir *supra* dans la formation du paysage communal, la partie consacrée aux toponymes paroissiaux. Sur la formation des paroissiales le lecteur pourra se reporter au chapitre intitulé : encadrement paroissial et réseau de chapelles.

naissance de la cité de Laon montre que les églises paroissiales des petites communautés villageoises ont été établies non pas *ex nihilo* mais bien souvent dans de petits édifices religieux préexistants comme des églises privées, succursales, *tituli* secondaires, oratoires ou chapelles dépourvus des droits paroissiaux ou, plus simplement, l'apparition de la notion même de paroisse. L'apparition de cette paroisse Saint-Martin n'est malheureusement pas datée précisément par les sources écrites. Il est probable que la constitution en paroisse s'effectue entre le v^e^ et le vii^e^ siècle et, comme cela a été souligné par de nombreux chercheurs, en relation avec la progression de la christianisation des campagnes suivant les voies de communication. La position privilégiée de l'ancien *vicus* à la croisée d'axes de circulation appuie cette proposition. Ce faisceau de présomptions doit cependant encore être étayé. Les sources écrites concernant ce lieu sont excessivement rares ou très proches de nous, dans le temps. Elles mentionnent très tardivement Saint-Martin et pas avant le xii^e^ siècle. Cette lacune dans les sources conservées ne peut en aucun cas être interprétée comme l'inexistence de cette occupation antérieurement comme le montrent d'autres sources et, en premier lieu, sa dédicace.

Les données archéologiques concordent avec l'hypothèse d'une titulature martinienne précoce mais l'acquisition ancienne de ces données ne permet pas d'en tirer pleinement parti. La construction de l'école Jules-Maciet en 1934 reprend l'emplacement libéré en 1815 ou 1816 par la destruction de l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin. Si la destruction de l'église n'a laissé aucun commentaire écrit concernant d'éventuelles découvertes dans l'affouillement des sols, le creusement des fondations de cette nouvelle école primaire a été observé par des membres de la société savante locale (*ASHACT,* 1935, p. 10). Les travaux laissent voir de « nombreuses sépultures », vraisemblablement médiévales et modernes. La mention d'objets gallo-romains et mérovingiens associés à la découverte de « sarcophages en plâtre » est plus intéressante car elle indique une ancienneté de ce lieu de culte. Aucun de ces objets n'a été conservé dans les collections de la société, la nature de ceux-ci demeure inconnue (108). Les sarcophages en plâtre ne semblent pas en rapport avec l'époque gallo-romaine. De plus, ces inhumations se situent hors du secteur repéré de la nécropole. Ce type d'inhumation est utilisé dans le Nord de la Gaule essentiellement entre la seconde moitié du vi^e^ et la fin du vii^e^ siècle. En l'absence de description précise des exemplaires retrouvés et de leur examen direct, il est impossible de savoir

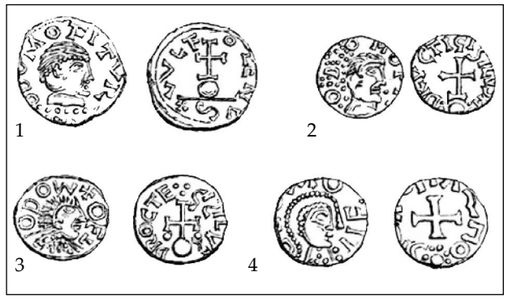

Fig. 55 – Monnaies avec légende ODOMO FIT (Ponton d'Amécourt, 1884, p. 354) : 1. ODOMO FITUR, tête diadèmée à droite, + VVLFOLENVS croix potencée sur un large degré ; 2. ODOMO FIT, tête diadèmée à droite, DRVTISISILVS M., croix ; 3. ODOW + O FT, buste à droite, DROCTE ⁘ GISILVS ; 4. ODOMO FIT, tête diadèmée à droite, G ... VS MO., croix.

si les sarcophages découverts étaient ornés, ce qui aurait certainement permis d'en préciser la datation (Périn, 1980 et 1985, p. 707). Nous ne disposons pas de fouilles récentes dans ce secteur, susceptibles de compléter ces maigres mais importants indices.

Interprétation

La disparition du *vicus* que nous situons à la fin du iv^e^ siècle ou au début du v^e^ siècle n'est donc pas aussi nette que les chercheurs érudits de la fin du siècle dernier le pensaient. Il est possible qu'un petit noyau, très rétracté, se soit maintenu confiné sur une portion réduite au sud de l'ancienne agglomération (fig. 62). La nature incertaine de notre documentation ne permet pas de repousser l'hypothèse d'une ré-implantation après l'abandon complet du site. Cependant, il semble plus logique de considérer qu'une communauté réduite se soit maintenue, mais notre documentation ne le montre pas d'une manière explicite. La position du théâtre, à quelques mètres à l'ouest, laisse supposer, en rapport avec la grande dimension de l'agglomération, l'existence d'autres constructions publiques ou de sanctuaires à ses abords immédiats (109). Nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse d'une implantation d'une chapelle chrétienne, peut-être dans un ancien sanctuaire, qui aurait donné naissance plus tard à la paroisse Saint-Martin. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons que constater l'existence d'une occupation après le v^e^ siècle en nous gardant bien de ne pas la qualifier prématurément. Il est impossible, également, d'en mesurer l'emprise en l'absence de reconnaissance suffisante et d'indices convergents. L'analyse morphologique, en particulier de la forme circulaire du parcellaire autour de ce lieu, confirme cette présence mais n'explique pas expressément le processus du

108 - Le cahier d'inventaire n'en fait pas état et l'examen des collections ne permet pas de rattacher *a priori* les objets dépourvus de provenance puisque ceux-ci sont inventoriés par Aman-Jean en 1929.

109 - Ce que tend à montrer la découverte d'une structure construite en grand appareil en octobre 2000 lors d'une évaluation à proximité immédiate du théâtre antique.

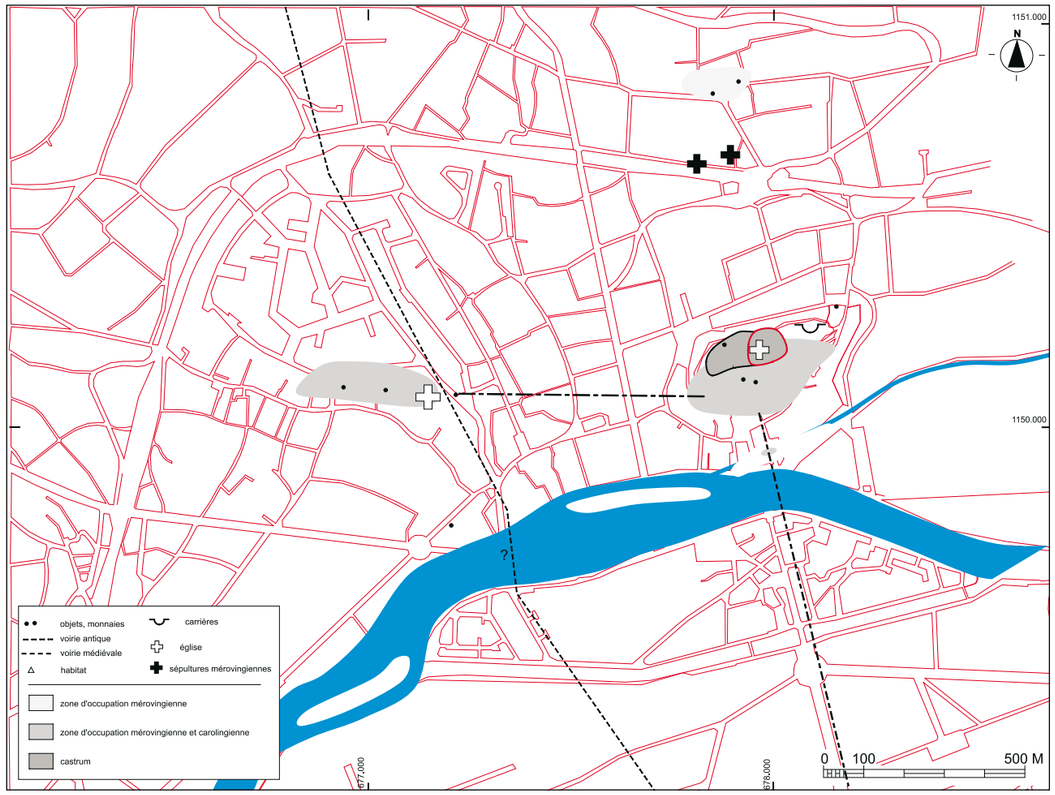

Fig. 56 – Carte archéologique des sites du haut Moyen Âge (vi^e^-x^e^ siècles) reportés sur le cadastre actuel (*cartographie F. Blary*).

passage d'une implantation étendue à ce noyau réduit d'occupation pendant le haut Moyen Âge.

Se pose aussi le problème du devenir de l'importante communauté antérieure au v^e^ siècle du *vicus* d'*Odomagus*. Les monnaies mérovingiennes frappées ODOMO FIT dans le chef-lieu du *pagus* pourraient en donner confirmation (Ponton d'Amecourt, 1884 ; Rollet, 1884, p. 32). Quatre de ces monnaies ont été retrouvées à Château-Thierry en 1888 (*ASHACT,* 1888, p. 85). Les seuls points sur lesquels convergent les sources archéologiques ou toponymiques résident dans la précocité d'un lieu de culte à Saint-Martin et d'une communauté villageoise en dépendant durant le haut Moyen Âge (fig. 56).

Le cimetière mérovingien des Chesneaux

La documentation funéraire pour l'Antiquité et le haut Moyen Âge est assez réduite et date presque entièrement du xix^e^ siècle. Au nord-est du premier noyau de peuplement reconnu à Saint-Martin, un deuxième site a été repéré dès 1862 aux Chesneaux. Bien que lacunaires, les données archéologiques alors recueillies mettent clairement en lumière l'existence d'un cimetière mérovingien au sud de l'actuel hameau des Chesneaux. Cette modestie des sources est encore accentuée, en comparaison avec les importantes nécropoles découvertes au xix^e^ siècle, principalement par Frédéric Moreau, en limite nord de l'arrondissement, en contact avec celui de Soissons, dans la vallée de l'Ourcq et sur les plateaux environnants, dans une zone très rurale (Moreau, 1876-1898). Certaines de ces nécropoles présentent une continuité d'utilisation depuis l'époque gauloise, voire avant, jusqu'au vii^e^ siècle au moins, avec un grand nombre de sépultures d'époque mérovingienne (110). La présence de tombes mérovingiennes (fig. 20), a été interprétée par leurs inventeurs comme l'indice d'une nécropole plus étendue (Barbey et Souliac, 1862, p. 134-141 et 143-147 ; *ASHACT,* 1922-1925, p. 12). Nous ne partageons pas leur point de vue. Au contraire, l'examen des quelques données de ces découvertes qui nous sont parvenues et leur confrontation avec les investigations récentes

110 - À Château-Thierry, des sépultures des époques gauloise et romaine ont été retrouvées, mais elles n'offrent pas la même permanence topographique. Les sépultures découvertes au xix^e^ siècle et les observations de 1964 concordent pour reconnaître l'existence d'une nécropole romaine à la périphérie du *vicus*, située à proximité du ru des Praillons, entre *Les Hérissons* et la terrasse de *La Madeleine* (*ASHACT,* 1891, p. 11 et 61).

Fig. 57 – Plaque-boucle et contre plaque en fer, damasquinées, et vases à épaule élancée décorés à la molette. Mobilier recueilli lors des fouilles de 1862 (*dessin et cl. F. Blary*).

contredit et infirme l'hypothèse d'un lien direct avec le *vicus* antique (111). Cette nécropole n'est pas contemporaine de l'agglomération : la position topographique des sépultures observées la place au nord-est et sans contact avec la périphérie urbaine de cette ancienne localité (fig. 57). Ce cimetière serait plutôt à mettre en relation avec l'occupation à partir du v^e^ siècle du site du futur château.

Les données archéologiques anciennes

La réfection de la route de Château-Thierry à Soissons en 1862 et la construction du chemin de fer d'Amiens à Dijon en 1883 ont mis au jour (et détruit) des vestiges d'une large nécropole qui semblerait être, selon l'érudit local Andry, en partie gallo-romaine (Andry, 1928, p 44) au lieu-dit "Les Chesneaux". Dans ce cimetière ont été dégagés des « cercueils en pierre ou en plâtre, des restes de poteries, des monnaies d'Aurélien, Constance Chlore, Maximien Hercule, et Constantin I^er^, des armes, boucles de ceinture, plaques émaillées ». Les monnaies découvertes permettent de dater en apparence une partie de la nécropole du Bas Empire.

C'est cet unique argument monétaire qui a guidé les érudits de la société savante locale dans leur interprétation. L'usage de ce seul élément comme jalon chronologique s'avère particulièrement dangereux. Or il est maintenant bien établi que la circulation, et surtout l'usage des numéraires, sont encore largement utilisés après leur date d'émission au début du haut Moyen Âge. Il n'est pas rare que des monnaies du iv^e^ siècle soient encore en circulation au v^e^ et au vi^e^ siècle (Périn, 1980 ; Van Ossel, 1992). En l'absence d'autres faits matériels clairement associés ou du moins mentionnés comme du mobilier céramique, il paraît difficile de leur accorder plus de valeur. D'autres éléments nous paraissent plus fiables – du moins en l'absence de contexte stratigraphique plus objectif dans cette documentation –, en particulier la représentation qu'offre Lecart de quelques-unes des tombes à sarcophage et du mobilier qui leur était associé (fig. 20 et Lecart, 1828-1870).

Un nouvel examen comparatif

Le travail minutieux de ce dessinateur de talent permet de « voir » le matériel apparu en 1862 et disparu depuis (112). La qualité graphique de cette

111 - La limite nord-est du *vicus* est clairement apparue dans les sondages en tranchées longues que nous avons réalisés rue des Petits-Champs.

112 - Malgré nos recherches à Château-Thierry et dans les musées nationaux des antiquités de Saint-Germain-en-Laye et de Cluny, le matériel issu de ces fouilles demeure introuvable.

représentation du matériel et des sarcophages de pierre et de plâtre autorisent un nouvel examen et des comparaisons avec des données archéologiques plus récentes issues de contextes plus sûrs (Périn, 1985). Bien que nous soyons conscient que le matériel dessiné par Lecart résulte certainement d'un choix esthétique et que les objets présentés sont les plus beaux de ceux issus des fouilles de 1862, ils n'en restent pas moins les seules données exploitables pour un réexamen. Les sarcophages, de pierre ou de plâtre, dessinés par Lecart confirment une attribution à la première moitié du haut Moyen Âge. Les quatre boucles ou plaques-boucles mérovingiennes de cette planche, peuvent être comparées à celles retrouvées dans des fouilles récentes. Ces boucles sont généralement datées du vi^e^ siècle (Périn, 1980). Les boucles en bronze dessinées sont comparables notamment avec celles retrouvées dans le cimetière de Vorges dans l'Aisne (Flèche, 1988, p. 89-125).

L'anneau « ovalaire » est, soit massif de section circulaire, soit de section arquée oblique. Les ardillons sont à bouclier rond ou scutiforme. L'anneau comporte parfois un décor de stries transversales groupées, ou encore un bandeau de cercles ocellés. Ces boucles sont généralement datées du vi^e^ siècle (Périn, 1980, n^os^ 52 et 53).

La plaque-boucle, incomplète, figurée sur la planche aquarellée de Jean-Pierre-François Lecart, est ornée de quatre têtes humaines stylisées organisées en croix au centre de la plaque. Il s'agit d'un bronze moulé et étamé à décor venu de fonderie ; la plaque ronde représentée était fixée à la ceinture par trois languettes à œillet se trouvant à son revers, les trois bossettes hémisphériques rivées n'ont qu'un rôle décoratif complémentaire. Les plaques-boucles de ce type datent de la fin du vi^e^ siècle ou du début du vii^e^ siècle. Patrick Périn pense que leur distribution géographique autorise de situer leur centre de fabrication dans le Nord-Ouest du Bassin parisien, voire à Paris même (Périn, 1985 et 1973-1974, n° 14-15). La seule comparaison de décoration humaine que nous avons pu retrouver dans la bibliographie récente régionale pour cet objet se trouve dans le cimetière de Goudelancourt-les-Pierrepont dans l'Aisne (Nice, 1988, p. 127-137 ; Nice, 2008). La sépulture 228b de ce cimetière présente une plaque-boucle de même nature ornée d'une seule tête humaine en son centre. La datation de cette sépulture établie par René Legoux (Périn, 1980) a permis aux auteurs de la fouille de cerner sa mise en place dans la fourchette chronologique comprise entre 560/570 et 630/640 (Fleury, 1877-1882 ; Périn, 1980 ; Pilloy, 1880-1899 ; Moreau, 1877 ; Nice, 1988, p. 127-137 ; Flèche, 1988, p. 89-125 ; Colardelle, 1980).

Interprétation possible

Ces seuls éléments présentés permettent de cerner l'utilisation de ce cimetière entre le vi^e^ siècle et le vii^e^ siècle. Ils ne sont donc pas en continuité chronologique directe avec la réduction ou la disparition du *vicus* antique. Un hiatus d'au moins un siècle sépare ces deux sites. Cette discontinuité chronologique et l'important écart topographique entre les deux sites incitent à penser que ces deux occupations n'ont pas de lien. Il s'agit de deux entités indépendantes. La présence d'un noyau persistant de peuplement réduit dans la partie sud de l'ancien *vicus*, pourvu de son propre lieu d'inhumation contemporain de celui découvert aux *Chéneaux*, plaide pour l'apparition d'une nouvelle implantation de population d'origine germanique. Cette juxtaposition avec le village de Saint-Martin induit la coexistence de deux types de peuplement, l'un découlant de la tradition antique et le second en relation avec l'apparition des premières occupations des Francs sur le territoire.

La découverte de ce cimetière aux *Chesneaux* permet de retrouver un jalon chronologique important de l'occupation du territoire communal mais pose aussi clairement le problème de l'habitat qui lui est associé. Est-il situé au contact directement du cimetière ou, au contraire, en est-il distant ? Le lieu-dit *Les Chesneaux* se situe sur une terrasse au nord d'un talweg compris entre les croupes arides des plateaux des *Larris Montmartel* et l'éperon stratégiquement propice au contrôle de la vallée de la Marne. Cette configuration n'offre que deux choix possibles : l'un, sur un large coteau favorable aux activités agropastorales ; l'autre, aux conditions défensives naturelles et stratégiques de premier ordre en particulier pour le contrôle militaire de la circulation fluviale ou routière.

L'habitat lié à cette nécropole est-il situé sur la croupe dominée par le *Montmartel* ? L'archéologie actuelle n'apporte, pour l'instant, aucune donnée nouvelle, puisqu'aucune intervention n'a été réalisée sur ce secteur particulier. L'hypothèse de cette implantation ne peut pas être véritablement rejetée. Quelques fossés, peut-être du haut Moyen Âge, ont été observés rue de Tillancourt (113), plus au sud dans le talweg, mais ne présente aucun indice sérieux en faveur d'un habitat mérovingien en cet endroit.

La présence du toponyme *Le Montmartel* à 200 m au nord, au lieu-dit *Les Chesneaux*, a donné prise à une tradition faussement érudite selon laquelle Charles Martel édifia pour le roi Thierry IV dit Thierry de Chelles (mort en 737) un « palais » (Hébert, 1806,

113 - Quelques tessons d'oules à pâtes rosée et blanche ont été retrouvés dans les fonds de comblement de ces saignées peu profondes.

évoque une *villa*). Cette tradition prétend aussi expliquer l'origine du nom Château-Thierry (Poquet, 1839, p. 4-6). L'existence même de cette résidence aristocratique aux *Chéneaux* ne repose sur rien . Ce mélange chronologique entre données archéologiques dites objectives et la légende érudite forgée au XIX^e^ siècle devait être évoqué ici (114). Mais, là encore, rien de sérieux ne vient étayer la thèse d'un habitat. La découverte de ce cimetière mérovingien, sommairement daté, ancra davantage encore cette légende (Pommier, 1920).

Le seul fait avéré qu'il est possible d'évoquer ici est un héritage domanial issu de la lignée royale mérovingienne à la fin du VIII^e^ siècle pour expliquer l'émergence du pouvoir comtal de la famille herbertienne de Vermandois.

Dès lors, il reste à étudier le site de l'éperon surplombant la rivière. Deux hypothèses doivent être envisagées avant d'observer les données archéologiques de ce site naturellement défensif. Première hypothèse : le cimetière pourrait être lié à deux habitats, l'un économique en relation avec la campagne et l'autre utilisé temporairement comme refuge. Seconde hypothèse plus vraisemblable : il n'existe qu'un seul lieu d'habitat fortifié éloigné du cimetière des *Chesneaux* de 400 m et formant le troisième et dernier noyau connu de l'occupation du territoire dans cette première partie du haut Moyen Âge dépourvue de sources écrites (115).

CASTRUM DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE ET SITE ARISTOCRATIQUE DU HAUT MOYEN ÂGE

Les circonstances de l'abandon du *vicus* demeurent inconnues. Les liens avec les événements historiques connus pour cette période restent sans fondement ou, du moins, difficiles à étayer avec si peu d'indices (116). Cependant, son occupation réduite semble se poursuivre au-delà du IV^e^ siècle mais les témoignages en sont plus ténus, il s'agit plus de mobilier que de structures.

114 - Il est parfois évoqué aussi l'existence d'une ferme dite du « Palais », mais là encore rien n'est sûr ; les toponymes cadastraux ne la mentionnent pas en 1820.

115 - Situation connue cependant pour les *castra* de hauteur du *limes* et le cimetière au pied (Van Ossel, 1992, p. 163).

116 - Le stéréotype de sa destruction par les armées d'Attila n'est étayé par aucune source (Harant, 1890, p. 137-140 ; Pommier, p. 3 ; Andry, 1928-1929, p. 51-53).

Fig. 58 – Planche de mobilier provenant du cimetière des Chesneaux fouillé en 1862. Fibules et plaque-boucle (Fonds ancien, *Bibliothèque de Château-Thierry*).

Quoi qu'il en soit, l'occupation urbaine antique marque un coup d'arrêt brutal au moment de la déliquescence de la puissance et de l'autorité des provinces impériales et de l'arrivée de nouvelles populations d'origine germanique dont la suprématie en matière de technique militaire contribue à la fin du V^e^ et au VI^e^ siècle à la constitution d'un nouvel ordre politique aristocratique aboutissant à la création du royaume des Francs (Lebecq, 1990, p. 61-90). Dans ce contexte historique général, une transformation radicale de l'occupation du site a cependant lieu avec l'apparition d'une présence permanente sur l'éperon à la fin de l'Antiquité tardive. Les fouilles archéologiques menées depuis 1987 sur le site, démontrent l'existence d'un *castrum,* établissement militaire romain tardif.

L'importance du site du château dans l'histoire de la ville et celle des découvertes archéologiques faites sur ce site justifient qu'un chapitre complet soit consacré à son origine et son développement jusqu'au XI^e^ siècle.